

<b>Association des Jardins Familiaux de la VILLE de RENNES</b> <i>Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901</i>  <i>Siège social : 6, rue Arthur Fontaine 35000 RENNES</i>	Rennes, le .....
☎ 02 99 79 12 57 Permanences : <b>Mardi, mercredi, jeudi</b> 14 h 00 - 17 h 00  Mail : <a href="mailto:jardinsfamiliaux.rennes@orange.fr">jardinsfamiliaux.rennes@orange.fr</a> <a href="http://www.association-jardins-familiaux-rennes.fr">http://www.association-jardins-familiaux-rennes.fr</a>	<b>Mme La Maire de Rennes</b> <b>Hôtel de ville – Place de la Mairie</b> <b>CS 63216</b> <b>35031 RENNES CEDEX</b>  <b>Direction des Jardins et de la Biodiversité</b> <b>A l'attention de M. LOUEDEC</b>

Ref courrier : GR/VL 2018-....

Objet : **transmission de dossier de litige pour suites à donner**

Secteur et Num. de jardin	NOM et PRENOM

Monsieur,

Pour faire suite au courrier émanant de vos services, reçu au siège de l'association, 6 Rue Arthur Fontaine à Rennes, relatif à la dernière visite technique faite sur le site de ..... nous avons lancé une procédure demandant au jardinier, dont le nom figure ci-dessus, de se conformer au règlement intérieur au regard des Articles : R : 3°1 – R : 3°2 – R : 3°3 – R : 3°4, visant respectivement les abris, les haies, l'aménagement et l'utilisation des matériaux sur la parcelle attribuée.

Cette démarche a été effectuée conformément à notre procédure de gestion de litige, et vous trouverez dans le dossier joint l'ensemble des pièces attestant le respect de cette procédure.

Ce jardinier n'a en aucune façon réagi à nos demandes de mise en conformité, et/ou a décidé de se maintenir dans le jardin après la décision d'exclusion prise par le Comité Directeur de l'Association.

Nous vous remercions de confirmer la réception des documents transmis, et de mettre en œuvre la procédure d'expulsion permettant de libérer le jardin.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos meilleurs sentiments associatifs.

Cachet

Le président de l'Association

Vincent LOUVEAU